

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 317

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 12

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« décaissés »,

le mot :

« décaissées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.